

Bureau- Séance du 22/09/2020
Intervention opérationnelle
Prolongation de la convention opérationnelle « TRELON - Le château des Carmes »
Délibération n° B/2020/065

Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;
Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2020/004 du 13 mars 2020 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions opérationnelles et leurs avenants dans la limite du seuil financier de 5 millions d'euros HT correspondant à l'enveloppe prévisionnelle d'intervention fixée dans la convention opérationnelle ou dans un de ses avenants ;
Vu la convention opérationnelle passée avec la COMMUNE DE TRELON pour l'opération dite « Le château des Carmes » sur la commune de Trelon ;
Vu le projet d'avenant de prolongation annexé à la présente délibération ;

L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- **Approuve** le projet d'avenant de prolongation de la convention opérationnelle signée le 16/10/2015 soit jusqu'au 16/10/2022 ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à finaliser, signer et exécuter l'avenant sus-visé et les actes en découlant ;

La directrice générale

Le président
du bureau

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Bailly'.

Salvatore CASTIGLIONE

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Castiglione'.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, www.epf-npdc.fr, et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille.